



www.crdsc.ca

Novembre 2021

Le sport sécuritaire : un but commun, une responsabilité partagée par Kirsten Whelan

Quand le genre masculin est utilisé dans le présent article, il est entendu qu'il comprend tous les genres.

Le 6 juillet 2021, le gouvernement du Canada a annoncé que le CRDSC avait été sélectionné pour établir et mettre en œuvre un mécanisme indépendant pour le sport sécuritaire, afin de superviser la mise en œuvre du Code universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS) pour les organismes de sport subventionnés par le gouvernement fédéral. Depuis, le CRDSC travaille avec diligence pour bâtir ce mécanisme et s'acquitter de ce nouveau mandat.

Le CRDSC a récemment tenu une série de groupes focus auxquels tous les organismes de sport subventionnés par le gouvernement fédéral ont été invités à participer, en

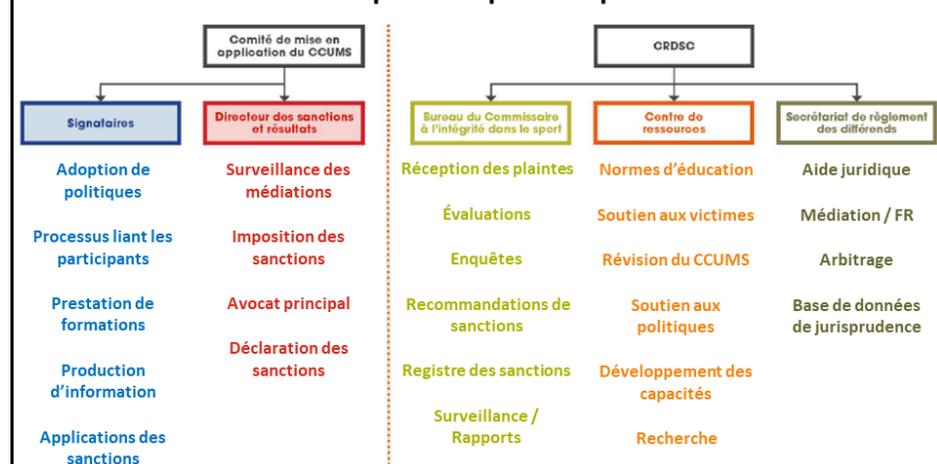
plus de consultations auprès des représentants des provinces et territoires. En date du 2 novembre 2021, 31 groupes focus avaient eu lieu au total, soit un taux de participation de 80% des organismes de sport subventionnés par le gouvernement fédéral, et les 13 provinces et territoires ont tous été consultés. Un Comité de mobilisation des athlètes a été créé afin de procurer aux athlètes un moyen direct de communication tout au long de la mise en œuvre du mécanisme.

La structure organisationnelle actuelle du CRDSC comprend un Secrétariat de règlement des différends et un Centre de ressources, qui prendront tous les deux de l'expansion. Le Secrétariat de règlement des différends assurera les services traditionnels de médiation et de facilitation de règlement lorsque cela sera approprié, ainsi

que les audiences devant le Tribunal de protection nouvellement créé et le Tribunal d'appel. Le Centre de ressources élargira son rôle actuel pour intégrer les services de soutien aux victimes, de sensibilisation, d'éducation et de recherche, la révision du CCUMS ainsi qu'un appui à l'élaboration de politiques et au développement des capacités.

Afin de mettre en place le mécanisme indépendant, une nouvelle division, le Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport, sera créée et chargée de superviser le processus de réception des plaintes, *(suite en page 2)*

Mécanisme indépendant pour le sport sécuritaire



Dans cette édition :

Profil d'un membre de la liste du CRDSC : L. Yves Fortier
Nouvelles, annonces et dates à retenir du CRDSC

3
4



Le sport sécuritaire: un but commun, une responsabilité partagée (suite)

(suite de la page 1)

la tenue des évaluations préliminaires et des enquêtes, ainsi que le maintien à jour d'une base de données des sanctions imposées. Le Commissaire à l'intégrité dans le sport surveillera également la conformité des signataires et fera des rapports au besoin. Il exercera par ailleurs un rôle consultatif spécialisé pour toutes les fonctions du CCUMS sous la responsabilité du Centre de ressources.

Le modèle proposé par le CRDSC repose sur une approche tenant compte des traumatismes subis et vise à limiter le nombre de fois qu'un(e) plaignant(e) doit refaire le récit de son expérience, tout en préservant les droits de toutes les parties à l'équité procédurale et à la justice naturelle. Les conclusions d'une enquête indépendante formeront la base des procédures qui seront engagées ensuite, les audiences *de novo* étant limitées aux cas où une erreur dans l'enquête a été démontrée.

Reconnaissant que la tâche d'assurer un environnement de sport sain et sécuritaire pour tous les participants ne devrait pas dépendre de la capacité d'un(e) plaignant(e) individuel(le) à présenter son cas de façon convaincante sur le plan juridique, la responsabilité de présenter des arguments juridiques devant le Tribunal de protection incombera plutôt au Directeur des sanctions et résultats. Afin d'éviter de traumatiser à nouveau les témoins et pour les mettre plus à l'aise lorsqu'ils livrent leur témoignage, les règles du Tribunal de protection, énoncées à l'article 8 du Code canadien de règlement des différends sportifs, prévoient expressément la possibilité de consentir des adaptations d'ordre procédural.

À toutes les étapes du processus, lorsque la médiation sera jugée appropriée, les parties seront invitées à prendre part à des discussions pour tenter de parvenir un règlement, avec l'aide d'un médiateur professionnel. La médiation présente l'avantage de donner aux parties une plus grande autonomie pour convenir d'une voie à suivre mutuellement acceptable, ainsi qu'un plus large éventail de possibilités de règlement, et l'occasion de s'exprimer directement. Dans les cas où les parties devront probablement continuer à travailler ensemble, la médiation leur permet d'avoir une conversation constructive et de redéfinir les conditions de leur interaction. Le Directeur des sanctions et résultats suivra les discussions de

règlement afin de s'assurer que l'issue de la médiation correspond aux objectifs du programme et qu'elle est dans l'intérêt supérieur de la communauté sportive; une plainte ne pourra être considérée comme réglée sans l'approbation du Directeur.

Le programme proposera également une gamme de services aux victimes, notamment une assistance juridique et un soutien en santé mentale. En partenariat avec le Centre canadien de la santé mentale et du sport, les plaignants admissibles seront dirigés vers divers praticiens en santé mentale, selon leurs besoins et leurs souhaits. Des avocats spécialisés seront également disponibles pour leur fournir une aide juridique afin de les accompagner dans le processus de plainte. Le Programme pro bono continuera à faciliter l'accès à des conseils et services juridiques gratuits à toutes les parties intéressées.

« Le CRDSC compte mettre en place un modèle d'éducation global, fondé sur une vision large du sport sécuritaire et visant à donner aux participants les moyens de favoriser des environnements sportifs accueillants. »

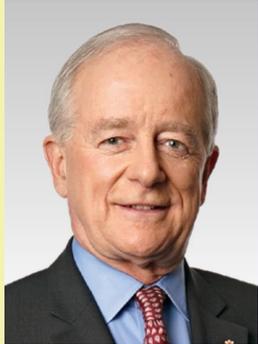
La prévention et l'éducation constituent des pierres angulaires du sport sécuritaire, et sont essentielles pour réaliser un changement de culture positif. Le CRDSC compte mettre en place un modèle d'éducation global, fondé sur une vision large du sport sécuritaire et visant à donner aux participants les moyens de favoriser des environnements sportifs accueillants. Des normes d'accréditation seront établies afin de reconnaître divers programmes éducatifs qui sont conformes au CCUMS et d'assurer des exigences de renouvellement qui contribueront au développement personnel et professionnel. S'il est essentiel que les participants soient en mesure d'identifier et de faire cesser les comportements inacceptables, la création d'une culture du sport sécuritaire nécessitera également un travail proactif. Le CRDSC envisage un modèle d'éducation conçu pour donner aux participants toutes les connaissances et compétences dont ils auront besoin pour pratiquer leur sport d'une manière saine et respectueuse.

Des démarches sont en cours actuellement auprès d'autres parties prenantes pour s'assurer que le mécanisme répondra aux besoins de la communauté sportive. Le CRDSC a également commencé à recruter du personnel pour remplir de nouvelles fonctions en appui à la mise en œuvre du programme, l'objectif étant d'avoir un mécanisme pleinement opérationnel pour l'exercice 2022-2023. ■



Profil d'un membre de la liste du CRDSC : Pour en apprendre davantage sur nos arbitres et médiateurs

Ils viennent de toutes les régions du Canada et ont une vaste expérience en matière de règlement extrajudiciaire des différends et de questions liées au sport, mais que savons-nous vraiment d'eux? Le CRDSC a une liste impressionnante de 58 médiateurs et arbitres, et nous allons peu à peu vous présenter certains d'entre eux dans notre rubrique « Profil d'un membre de la liste du CRDSC », qui paraît régulièrement. Dans cette édition, nous aimerions vous présenter **L. Yves Fortier**, arbitre et médiateur de Montréal, au Québec.



Qu'est-ce qui vous a mené vers une carrière dans le RED?

Durant les premières 25 années de ma carrière comme avocat, j'ai plaidé. Pour moi, être avocat c'était être plaideur. J'ai plaidé devant tous les tribunaux du Québec et du Canada, y compris la Cour Suprême. J'ai même plaidé à La Haye devant la Cour Internationale de Justice. À

l'automne 1988, le Premier Ministre du Canada, mon ami et ancien associé, Brian Mulroney, m'a nommé Ambassadeur du Canada auprès des Nations Unies à New York. J'ai vécu quatre années passionnantes à l'ONU y compris deux années comme membre du Conseil de Sécurité que j'ai présidé en 1989. C'est là que j'ai vraiment appris d'abord à négocier et ensuite à décider. À mon retour chez Ogilvy Renault en 1992, j'ai commencé l'arbitrage commercial. Tout à fait naturellement, l'arbitrage dans le monde du sport a suivi. Je suis devenu membre du Tribunal Arbitral du Sport à Lausanne et suis membre du CRDSC depuis 2007. Depuis, je suis devenu un « aficionado » de l'arbitrage et de la médiation dans le domaine du RED.

Spécialisation/domaine d'expertise :

Depuis 20 ans, j'agis exclusivement comme arbitre et médiateur. Je suis de l'école qui prône que si vous agissez comme arbitre, vous ne devez pas agir aussi comme avocat. Quand on me demande quelle est ma spécialisation, je dis que mon domaine d'expertise est l'arbitrage et la médiation, point à la ligne.

Dans notre prochain numéro, retrouvez un profil d'un médiateur du CRDSC.

À titre d'arbitre et de médiateur du CRDSC, j'ai...

...traité de tous les sujets dont les fédérations et les athlètes saisissent le Centre. Au début de cette année, avant les Jeux olympiques de Tokyo, j'ai été saisi, surtout comme médiateur-arbitre neutre, de plusieurs dossiers de sélection d'athlètes. Ces dossiers sont particulièrement difficiles à gérer, car tous ces athlètes se sont entraîné(e)s pendant des années pour réaliser leurs rêves de devenir olympien(ne)s. C'est avec beaucoup d'émotion que j'ai vu certains noms qui m'étaient familiers au palmarès des résultats à Tokyo.

Sport(s) favori(s) :

Mes sports favoris ont toujours été le tennis et le ski. Quand j'étais très jeune (!), j'ai compétitionné au niveau junior. Aujourd'hui, après avoir déchiré mes deux quadriceps, je ne peux plus pratiquer ces deux sports. Alors, vive le golf et... les Habs!

Conseil pour la prévention des différends à l'intention des athlètes :

Certes, il y a des différends sportifs qui ne peuvent être soumis qu'à l'arbitrage. Les arbitres doivent trancher ces différends. Mais, il y en a d'autres qui doivent faire l'objet d'une médiation. Lorsque j'agis comme médiateur-arbitre neutre, je dis aux athlètes et à leurs avocat(e)s que, si la médiation ne réussit pas, il y aura forcément un(e) gagnant(e) et un(e) perdant(e) advenant un arbitrage. Par contre, si la médiation réussit, il y aura deux gagnant(e)s. Les avocat(e)s de ces athlètes ont une énorme responsabilité. Ils/elles connaissent le droit, ils/elles connaissent la médiation et le/la médiateur(trice). Il leur revient de bien aviser leur client(e). Aux athlètes, je dis : « Suivez les conseils de votre avocat(e) ». ■

Suivez-nous sur les réseaux sociaux : Restez à l'affût des nouvelles décisions disponibles tout en apprenant davantage sur les activités et ressources éducatives du Centre de règlement des différends sportifs du Canada.



@CRDSC_SDRCC



@CRDSCSDRCC



Centre de règlement des
différends sportifs du Canada



Nouveau président et nouveaux administrateurs

Le CRDSC accueille six nouveaux administrateurs. **Pierre Chabot**, **Heather Kemkaran-Antymniuk** et **Dorianne Mullin** ont été nommés pour des mandats de trois ans commençant en septembre. **Katie Damphouse**, **Kevin Kelly** et **Alice Strachan** se joindront à eux en décembre. **Brad Kielmann** a aussi succédé à William (Mick) Ryan à la présidence. Leurs biographies peuvent être consultées sur le site du CRDSC au crdsc-sdrcc.ca/fr/a-propos-conseil.

Un merci tout spécial à nos administrateurs sortants qui ont dévoué six ans aux affaires du CRDSC : **Michael J. Bruni**, **Shu-Tai Cheng**, **Linda Cuthbert**, **Susan Kitchen**, **Graeme Mew** et **William L. Ryan**. Nous soulignons également le départ de **Marisha Roman**, pour des raisons professionnelles. Ils ont chacun contribué de manière exceptionnelle à un moment charnière de l'histoire du CRDSC, en aidant à la création du plan pour le mécanisme indépendant afin de prévenir et contrer la maltraitance dans le sport. ■

MERCI INFINIMENT POUR VOTRE CONTRIBUTION!



Nouveau personnel au CRDSC



Marianne Gagné a d'abord complété ses études de premier cycle en kinésiologie à l'Université Northern Iowa et a ensuite obtenu sa maîtrise en gestion du sport à l'Université d'Ottawa. Marianne a acquis de l'expérience en travaillant pour le Comité paralympique canadien et le Celtix du Haut-Richelieu, un club de soccer semi-professionnel. Joueuse élite de soccer et passionnée de sport, elle a une forte volonté de rendre le sport au Canada plus sécuritaire pour tout le monde et est très enthousiaste d'occuper le rôle de Coordinatrice d'éducation et de recherche.

Nikolas Martin est titulaire d'un baccalauréat avec spécialisation en psychologie du sport de l'Université Laurentienne et une maîtrise en sciences de l'activité physique de l'Université d'Ottawa. Il est passionné par les sports, s'y impliquant comme athlète et entraîneur à différents niveaux ces dernières années. Il se joint à notre équipe à titre de Coordonnateur des services de soutien, dans le cadre du nouveau mandat pour aider les personnes ayant vécu du harcèlement ou des abus dans le sport. ■



Dates à retenir :

- 1-2 décembre 2021 : Webinaire du CRDSC sur la Facilitation de règlement préalable (ouvert au public);
- 12-13 janvier 2022 : Webinaire du CRDSC sur les Habiletés de négociation (ouvert au public);
- 21 janvier 2022 : Présentation virtuelle à la conférence organisée par le comité du [ReFORM](#);
- 29-30 janvier 2022 : Formation virtuelle à des étudiants en droit de C.-B. au Programme Connexion droit et sport;
- 1er février 2022 : Présentation aux étudiants du cours Gestion d'un club sportif de l'Université Laval;
- 5-6 février 2022 : Formation virtuelle à des étudiants en droit de C.-B. au Programme Connexion droit et sport. ■



1080 Beaver Hall, Suite 950, Montréal, Québec, H2Z 1S8

Tél: (514) 866-1245 Fax: (514) 866-1246
1-866-733-7767 1-877-733-1246

ISSN 1712-9915

www.crdsc.ca

Financé par le
gouvernement
du Canada

Canada